

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-691940



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11680

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RIDA REDOUANE

Date de naissance :

29-12-1971

Adresse :

Rte 109 Km 16 Bouskoura - Casab.

Tél. : 0674268978

Total des frais engagés : 467,7 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

11/03/2024

Date de consultation :

RIDA YASSINE

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Age :

Nature de la maladie :

Dermat

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/03/24

Signature de l'adhérent(e) :

DR BENHARBIT Rachid

Spécialiste en Dermatologie  
Vénérérologie  
22277866 Casablanca

CCUEIL

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.03.24	C2	—	250 DH	INP : 091022392 ZENHARBIT Rachid Spécialiste en Dermatologie 14, av. Darblanca Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Achimy</i> Bouskoura Centre 1200 N°67 Tél. 03 27 00 57	2011-03-24	214.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Docteur BENHARBIT Rachid  
 Spécialiste en Dermato - Vénérologie  
 Titulaire du Certificat d'Études  
 Spéciales  
 Faculté de Médecine de Strasbourg  
 Ancien Maître Assistant au CHU  
 Avicenne - Rabat

الدكتور بن حربيط رشيد  
 إختصاصي في أمراض الجلد  
 والشعر والأمراض التناسالية  
 خريج كلية الطب بستراسبورغ  
 أستاذ مساعد سابقا بكلية الطب بالرباط

Casablanca, le 11 J. 2000

Mme Rida Yassine

2 Retacnyl 0,05

77.70

2 app le Soir  
 2 Soir 2 x 15 jour

Tous les Soir .

2 Ecran 10% 50-50  
 Toucher sec 2 = 25 jour



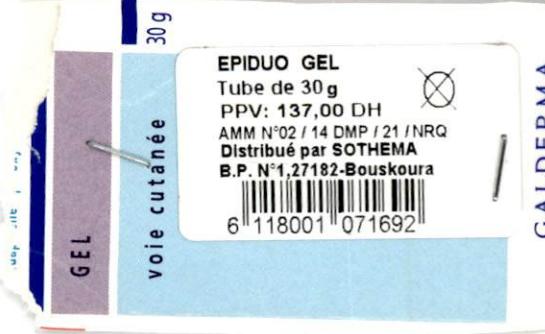
Dr. BENHARBIT Rachid  
 Spécialiste en Dermatologie  
 33, Vénérologie  
 (Ex. 61) Pd. de Paris  
 Casablanca  
 Tél. 22.19.00/21.78.69 - 22.22.19.00 - 05 22 27 78 69

Traitement  
 au 3 mois

101.

3 Epiduo gel  
1 Soir 1/2

13700



R  
Dr. BENHARBY Rachid  
Spécialiste en Dermatologie  
Vénérologue  
33, (Ex. 81) Bd. de Paris  
Tél. 22.19.00/27.78.60 - Casablanca

PIAHMINE ACHOUR  
Tél.: 05 27 32 05 51  
Bouskoura Casablanca  
Tél. Casablanca